



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Difficultés d'accès aux structures d'urgence et de soins du quotidien

Question orale n° 520

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation dramatique rencontrée par la population des territoires quant à l'accès aux structures d'urgence ou du soin du quotidien, mais également sur l'offre de santé publique ou privée des habitants des Pyrénées-Orientales. Elle lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'elle compte prendre pour pallier ces carences.

### Texte de la réponse

#### ACCÈS AUX SOINS

**M. le président.** La parole est à Mme Sophie Blanc, pour exposer sa question, n° 520, relative à l'accès aux soins.

**Mme Sophie Blanc.** Ma question s'adresse à Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités, que je souhaite alerter au sujet de la situation dramatique que nous connaissons en matière d'accès aux structures d'urgence et aux soins au quotidien. J'appelle également son attention sur l'offre de santé, publique ou privée, accessible aux habitants des Pyrénées-Orientales.

Récemment, j'ai rencontré les représentants des urgentistes, qui m'ont parlé de la menace de suppression que fait peser l'agence régionale de santé (ARS) sur les contributions financières dédiées au fonctionnement de leurs services ; une menace très claire pèse sur les services d'urgences, notamment la nuit et les week-ends.

La tension que connaît déjà l'activité en temps normal se trouve amplifiée en période estivale, lorsque notre département voit sa population exploser. De nombreux services d'urgences sont alors contraints de fermer leurs portes ou de réduire leurs amplitudes horaires en raison de l'absence de médecins et d'infirmiers, ce qui ne fait qu'aggraver l'engorgement et la saturation de ces structures. Dans certains cas, on constate une attente moyenne d'environ huit heures – sachant les drames que cela peut provoquer. Le 1er avril 2024, en raison de départs à la retraite, le service des urgences de Médipôle, au sud de Perpignan, passera de dix à cinq urgentistes, alors qu'il en faudrait au moins douze.

L'ARS, pourtant sollicitée depuis trois ans, n'apporte aucune réponse concrète. Ce service d'urgences – le seul au sud de Perpignan et de son agglomération – accueille chaque année 43 000 patients, avec un ratio quotidien moyen de soixante-quinze patients pour un médecin urgentiste. Les maisons de santé se retrouvent contraintes de pallier l'absence de médecins généralistes sur nos territoires, tout comme les infirmiers libéraux, qui sont souvent en première ligne pour assurer le lien social. D'ici à 2040, on devrait assister à une augmentation de 31 % de la population âgée de plus de 65 ans et à une hausse de 54 % des besoins infirmiers.

Il faut anticiper dès à présent, parce que les infirmiers ne seront pas en nombre suffisant pour soigner correctement l'ensemble de nos concitoyens. Près de 30 % des étudiants en soins infirmiers ne terminent pas

leur formation et les lauréats n'exerceront leur profession que pendant sept ans en moyenne. Face à cette situation intenable au quotidien, tant pour les professionnels que pour nos concitoyens, qui ne parviennent plus à se soigner et qui doivent attendre plusieurs mois pour accéder à certaines spécialités médicales, il paraît primordial d'enrichir l'offre de soins et d'optimiser l'offre de santé, en replaçant l'égalité au cœur des politiques publiques. Madame la ministre, quelles sont les mesures concrètes – vraiment concrètes – que vous comptez prendre pour pallier ces carences ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Prisca Thevenot**, *ministre déléguée chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement.*

Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités, absente ce matin, m'a chargée de vous répondre en son nom. Quand l'un de nos concitoyens ne peut obtenir un rendez-vous avec un médecin en ville, il se tourne souvent vers les hôpitaux et leurs services d'urgences, ce qui met d'autant plus sous tension les équipes concernées. La continuité de l'accès aux structures d'urgences et celle de l'accès à un professionnel de santé en dehors des situations d'urgence sont donc étroitement liées.

Mme Vautrin souhaite poursuivre les actions engagées par le Gouvernement sur ces deux sujets, d'abord en luttant contre les déserts médicaux avec méthode et détermination. Dans l'attente de la fin de la formation d'un plus grand nombre de médecins, nous développons tous les outils visant à faciliter l'accès à un médecin : les protocoles de coopération avec les infirmiers, le recrutement d'assistants médicaux, mais aussi les innovations numériques.

Outre l'augmentation du nombre de médecins formés – parce que nous avons besoin de nombreux professionnels –, il s'agit aussi d'assurer des conditions d'exercice leur donnant envie de rejoindre l'hôpital et d'y rester. Les mesures du Ségur et celles relatives à la rémunération des périodes de permanence des soins sont effectives et produisent leurs premiers effets en matière de dynamisme et de recrutement. Enfin, nous imaginons des solutions d'adaptation des organisations locales au plus près des besoins, pour garantir à chacun l'accès à un médecin urgentiste quand c'est nécessaire. Je rappelle l'engagement du Gouvernement dans le développement du service d'accès aux soins, dans la régulation de l'accès aux services d'urgences, dans la coopération entre le public et le privé et dans la répartition territoriale.

Bref, sous l'égide de l'ARS, tous les acteurs sont mobilisés, au niveau local comme au niveau national. Le système de santé doit trouver des réponses globales et cohérentes afin d'assurer un accès aux soins partout et pour tous.

Vous demandez des réponses vraiment concrètes – pour reprendre vos mots –, afin d'accroître notre capacité à offrir un accès aux soins partout. Cette attente qui est celle de tous nos concitoyens, dans l'Hexagone comme en outre-mer, est légitime. La première des actions concrètes consiste à faire avancer les débats budgétaires et à voter les budgets ; parce que sans budget, tout cela ne peut exister.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 520

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, santé et solidarités

**Ministère attributaire :** Travail, santé et solidarités

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [23 janvier 2024](#)

**Réponse publiée le** : 31 janvier 2024, page 567

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2024](#)